



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 25 mars 2020

### Coronavirus Mesures prises dans les établissements pénitentiaires

Dans le contexte de grave crise sanitaire que nous vivons, l'administration pénitentiaire continue de fonctionner, comme les autres services de la Justice, pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Des mesures de précautions ont été prises dans les établissements de Tatutu et Nuutania pour protéger les détenus ainsi que les personnels pénitentiaires de la contamination par le coronavirus.

Les restrictions de circulation s'appliquant à tous, cela a eu pour conséquence de suspendre les parloirs. Les familles des détenus comme les intervenants extérieurs ne pourront plus y accéder jusqu'à nouvel ordre. Aussi, des compensations financières sous forme d'allocations versées sur le compte « téléphone » sont prévues pour permettre aux personnes détenues de communiquer par téléphone avec leur famille et ainsi maintenir les liens avec les proches.

Ces restrictions ont pour seul but d'éviter que des contaminations aient lieu dans ce milieu confiné en respectant les gestes barrières absolument nécessaires pour la protection de tous.

L'Assemblée nationale vient d'adopter des dispositions pour favoriser les aménagements de peine et la sortie anticipée des détenus en fin de peine, ce qui permettra de soulager la détention. Ces libérations seront étudiées au cas par cas. Les détenus ayant commis des infractions graves, présentant une dangerosité ou ayant adopté un mauvais comportement pendant la période de confinement, ne bénéficieront pas de ces dispositifs.

### ADOPTÉZ LES MESURES BARRIÈRES POUR VOUS PROTÉGER CONTRE LE COVID-19



Se laver les mains  
régulièrement



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Tousser ou éternuer  
dans le pli de coude



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Appeler le 15 et porter un  
masque en cas de symptômes

### Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 65 63 – Port. : (689) 89 43 00 31  
Mél : [communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

BP 115 – 98713 Papeete  
Avenue Pouvana'a a Oopa